Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_136-DE

Publié le 12/06/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUIN 2026

Séance du 9 juin de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 3 juin 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h30.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
ANTOINE Gérald					RUMIANO Valérie
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CABOURG Jérémy	X				
CADIO Thierry		X			
COLAS Yves	X				
COMPAIN Xavier		X			
COSSE Nathalie	X				
GEFFROY Jean-Michel	X				
GUIOT Sébastien	X				
HALLET Anne-Hélène	X				
HELARY Richard	X				
HELARY Valérie	X				
HELLO Marie-Christine				Marie-Josèphe TOQUET	
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien					TAISSET Maëlig
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCIEN Erwan	X				
LE BIHAN Gilbert			X		
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CARRÉ Richard					RAMONÉ Valérie
LE CHAT Marc					MOREL Nadia
LE FEVRE Margaux	X				
LE MÉHAUTÉ Claude	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				
LE MOAL Brigitte	X				
LE POLES Ghislaine	X				
LE ROY Marie-Line	X				
LE SAINT Florence	X				

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_136-DE

LE TURLUER Frédéric	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
MAHE Michel	X				
MEURO Jérémy	X				
MEYNIER-WYDAUW Morgane	X				
MOREL Nadia	X				
NICOLAS Cyril	X				
PATUREL Jérémy	X				
PIERRES Audrey	X				
PINÇON Gwendal					HALLET Anne-Hélène
PRIGENT Dominique					LE VERRE Jean-Baptiste
QUILGARS LABARRE Liliane	X				
RAMONÉ Valérie	X				
ROUTIER Gaëlle		X			
RUMIANO Valérie	X				
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick					BOISSIERE Olivier
TAISSET Maëlig	X				

Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :

SUPPLÉANT	présence
ANTOINE Vincent	
DERIAT Aline	
DUDAL Géraldine	X
GUERNION Nicolas	X
LE BOZEC Manon	

SUPPLÉANT	présence
LE FORESTIER Céline	
LE GONIDEC Christelle	
LE GONIDEC Thierry	X
LE YAN Pascale	
TOQUET Marie-Josèphe	X

Effectif légal : 53 **En exercice :** 50 **présents :** 39 **dont suppléants :** 1 **Votants :** 46 **dont pouvoirs :** 7

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

2026_136 : Action sociale : transport à la demande : modification du tarif kilométrique, du règlement intérieur et de la fiche d'inscription

Madame la vice-présidente rappelle que depuis le 1er janvier 2026, le système de réservation d'Allo'TAD a migré vers la plateforme de réservation de la SPL Baie d'Armor transport.

Après 4 mois de mise en œuvre, des problématiques sont soulevées par les compagnies de taxis et par la SPL Baie d'Armor Transport.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_136-DE

Afin de résoudre les difficultés recensées, il est proposé de procéder à des adaptations en matière de tarification ainsi qu'en matière de règlement intérieur.

Considérant que le calcul kilométrique effectué aujourd'hui par le logiciel ne prend plus en compte les retours station lorsqu'il y a des temps d'attente entre les réservations,

Considérant que le tarif n'a pas été revalorisé depuis le 1er mai 2024 tandis que les tarifs sanitaire et préfectoraux l'ont été, qui plus est dans un contexte de forte hausse des prix du carburant,

Considérant qu'il est pertinent de permettre aux conducteurs de taxis de récupérer les usagers au bon endroit dans les centres hospitaliers,

Considérant qu'il convient de limiter les réservations/annulations très tardives qui créent une surcharge de travail pour les conseillers des TUB et des modifications tardives pour les conducteurs,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des enfants pendant le transport,

Entendu l'exposé de madame la Vice-présidente,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- d'appliquer, à compter du 1er janvier 2026,un coefficient multiplicateur de 1.24 sur les kilomètres calculés par le logiciel afin de compenser les retours station non pris en compte. (En cas de développement d'une solution à partir du logiciel PADAM pour calculer les retours à la station, le coefficient multiplicateur sera supprimé),

- de revaloriser, à compter du 1er janvier 2026, le tarif de facturation appliqué par les taxis auprès de Leff Armor communauté dans le cadre du dispositif Allo'TAD, et de le porter à 1,13 € TTC,

MODIFIE le règlement intérieur comme suit :

- article 2 : ajout de la mention « Pour les rendez-vous dans les centres hospitaliers, nous vous remercions de bien vouloir préciser aux conseillers le service dans lequel vous vous rendez afin que le conducteur puisse vous trouver plus facilement »,
- article 4 : « Les réservations, annulations et modifications doivent être transmises, par téléphone avant : 15h00 la veille du trajet souhaité (ou l'avant-veille en cas de jour férié) »

Jour de déplacement	Date limite de réservation
Le lundi	Avant le vendredi 12 h
Du mardi au vendredi	La veille avant 12h
En cas de jour férié	L'avant-veille avant 12h

- article 8 : ajout de la mention : « Chaque véhicule possède un réhausseur pour les enfants de + de 4 ans mais si l'adhérent a besoin d'un siège auto plus adapté (en fonction de l'âge de l'enfant) c'est à l'adhérent de le fournir. »

VALIDE la fiche d'inscription modifiée telle que jointe en annexe.

Le Président,
Jean-Michel GEFFROY

Le secrétaire de séance
Olivier Boissière